

ARRÊTÉ N°152/2025

Interdiction de stationner Parkings Salle des Fêtes/ Complexe Sportif Le Vendredi 21 Novembre 2025 De 9h30 à 23h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de l'organisation de la rando nocturne « La Quévert Luisante », l'accès aux parkings de la salle des fêtes et du complexe sportif seront interdits le Vendredi 21 novembre 2025 de 9h30 à 23h00.

<u>ARTICLE 2</u>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice.

<u>ARTICLE 3</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 23/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ